

MÉMOIRE

SUR UN PROJET D'EXPLOITATION D'UNE
MINE DE GRAPHITE À CIEL OUVERT EN HAUTE-MATAWINIE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
MRC DE MATAWINIE - RÉGION DE LANAUDIÈRE

PRÉSENTÉ À

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

INITIATEUR DU PROJET :

NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.

PRÉPARÉ PAR :

Michelle Pauzé

Villégiatrice depuis 1967 à St-Michel-des-Saints (Lac Taureau et Lac-du-Trèfle)

Propriétaire villégiatrice depuis 1993 au Lac-du-Trèfle

Adresse :

Saint-Michel-des-Saints, QC, JOK 3B0

PLAN DE TRAVAIL

1- MANQUE D'INFORMATION OBJECTIVE

- 1-1 Aucune rencontre d'information publique indépendante
- 1-2 Visite de la Mine Imerys au lac des Iles
- 1-3 Production annuelle passe de 50 000 à 100 000 tonnes
- 1-4 Demande d'une étude indépendante refusée par les élus municipaux

2- ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- 2-1 Sondage
- 2-2 Zone habitée
- 2-4 Lettres d'opposition
- 2-5 Manifestation
- 2-6 Activités récréotouristiques

3- CONCLUSION

Lexique des acronymes utilisés

- BAPE Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- APLT Association pour la protection du lac Taureau inc.
- COPH Coalition des Opposants à un Projet minier en Haute-Matawinie
- EIES l'Étude d'Impact Environnement et Social produite par SNC-Lavalin pour NMG (Nouveau Monde Graphite) décembre 2019 - Projet Matawinie
- NMG Nouveau Monde Graphite
- MERN Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec

1- MANQUE D'INFORMATION OBJECTIVE

Point 1-1 Aucune rencontre d'information publique indépendante

Depuis 2016 à ce jour, la municipalité n'a tenu **aucune rencontre d'information publique** portant sur le mégaprojet minier de **façon indépendante**, pour renseigner de **façon objective** ses citoyens sur les impacts environnementaux, économiques et de santé qu'aurait une mine à ciel ouvert à Saint-Michel-des-Saints. Ceci est un manquement à un des principes de la « Loi sur le développement durable au Québec – 16 principes cadres » l'accès au savoir, la participation et l'engagement.

Souvent, il a été dit par certains officiers de la municipalité, qu'ils n'avaient aucune connaissance dans le domaine minier, que leur expertise était dans la foresterie : l'aide d'un expert indépendant aurait été nécessaire et justifiée vu l'ampleur du projet. (*Journal L'Action Joliette 2019-10, Journal L'Action Joliette 2018-04, Réunion d'information organisée par NMG 2016-09-07*)

L'information a donc été véhiculée **surtout par l'initiateur**. Au fil du temps, quelques rencontres ont été tenues par la Coalition des Opposants à un Projet minier en Haute-Matawinie (COPH) pour sensibiliser la population.

Point 1-2 Visite de la mine Imerys au lac des Iles

À l'été 2017, une visite de la mine Imerys au lac des Iles, près de Mont-Laurier qui est en fin de vie et dont la production actuelle est au ralenti, aurait rassuré complètement les autorités municipales. Pourtant, les défis ne sont pas les mêmes.

D'abord, mettons les choses en perspective, cette mine de graphite est exploitée depuis 1989, elle est 4 fois plus petite que Matawinie, soit une production annuelle, dans ses meilleures années, de 25 000 tonnes par rapport à 100 000 tonnes prévues à Matawinie. Au Lac des Iles, la concentration du minerai est de 7,42 % alors que Matawinie, elle est de 4,35%. Cette différence de 3 % de concentration multipliée par plusieurs milliers de tonnes représente un volume impressionnant **de rejets annuels de plus qu'au lac des Iles**.

La production annuelle serait 4 fois celle de lac des Iles + la différence du pourcentage de concentration du minerai (3% de moins) représentent des tonnes de rejets anticipés de plus. Ces rejets, il faudra **les gérer au quotidien et ils resteront** sur le territoire pour des siècles et ce, sur un site **névralgique pour l'intégrité du lac Taureau**. L'industrie touristique ne peut tolérer aucun risque de perturbation de la qualité de ce plan d'eau.

Donc, on ne parle vraiment pas d'une exploitation similaire, les risques et les défis sont beaucoup plus importants pour le projet Matawinie. Néanmoins, ce qui a été conclu suite à cette visite : « **Avec ce qu'on a vu là, on n'a rien à craindre...** » et ce constat a été répété à maintes reprises. (*Rencontre tenue par la COPH 2017-08-19*).

Point 1-3 Production annuelle passe de 50 000 à 100 000 tonnes

En août 2018, le projet d'exploitation a doublé **sans objection aucune de la part de la Municipalité, ni de la MRC**. Pourtant, ce sera deux fois plus de dynamitage, deux fois plus de camionnage, deux fois plus de nuisances de toutes sortes et deux fois plus de déchets miniers à gérer et à entreposer sur le territoire à perpétuité, **mais on n'a pas d'inquiétude**. L'exploitation est passé d'une production de 50 000 tonnes/an à 100 tonnes/an, donc a doublé, la fosse est passée de 2,3 km de long à 2,7 pour devenir la plus grosse mine à ciel ouvert dans le sud du Québec et une des plus grosses mines à ciel ouvert en Amérique du Nord (*voir les autres données comparatives dans le Tableau 1 ci-après*) et tout cela, **sans aucune crainte de la part des autorités, alors qu'on est en zone habitée et dans une région récréo-touristique**.

	2017	2018
Production annuelle	50 000 tonnes	100 000 tonnes
Volume total	67 millions tonnes	211 millions tonnes
Volume total déchets miniers	65 millions tonnes	208 millions tonnes
Longueur de la fosse	2,3 km	2,7 km
Largeur de la fosse	330 m	430 m
Profondeur de la fosse	190 m	240m

Tableau 1 (Réunion d'information publique COPH - 2018-08-25)

De passer du simple au double, était-ce déjà prévu au départ ? Peut-être une tactique pour faire avaler la couleuvre. Lors d'une réunion le 25 août 2018, pour ces 100,000 tonnes/an, on parlait de 8 à 10 camions par jour, on sait maintenant que pour ce même volume, ce sera 15 à 20 camions par jour (EIES Résumé p. 128) du simple au double encore ! Entre ce qui a été dit et ce qui risque d'arriver, c'est parfois le double, mais fait étonnant, les chiffres ne changent jamais en faveur de la population.

Une mine 100 % électrique dès la première année d'exploitation (EIES Résumé p. 1) ou encore une mine à ciel ouvert à 100 % électrique, une première mondiale (EIES Résumé p. 45) finalement ce sera une mine au diesel pour les cinq premières années et peut-être pour plus longtemps... Combien d'autres informations véhiculées ne sont pas véridiques, allez savoir, essayez de vérifier ce qui vous inquiète dans les 5 206 pages d'étude... Bonne chance !

Point 1-4 Demande d'une étude indépendante refusée par les élus municipaux

En septembre 2019, suite aux préoccupations ministérielles émises dans le cadre de l'analyse de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (l'EIES), des citoyens inquiets ont demandé aux élus municipaux, lors d'une séance de Conseil tenue le 16 septembre 2019, de se doter de ses propres experts indépendants pour démontrer objectivement les avantages et inconvénients d'un si gros projet et ce, afin de remplir leur mandat de protection de la santé et de l'environnement de leurs citoyens. Cette décision est d'une très grande importance, car si le projet va de l'avant, il sera là pour de nombreuses années. Les autorités municipales n'ont pas donné suite à cette demande.

2- ACCEPTABILITÉ SOCIALE

2-1 Sondage

L'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous et à raison : bruit, camionnage, poussière, particules fines donc des nuisances qui, vont affecter la qualité de vie et qui, surtout, à court ou à moyen terme, vont nuire à la santé de toute une population. On ne parle pas assez de la réticence des citoyens, comme si ce n'était pas important. Après tout, c'est eux qui vont vivre avec les inconvénients et non les actionnaires dont la majorité vit à l'étranger.

EXTRAIT DE L' EIES (Résumé p. 4) « *Le projet est donc généralement bien reçu auprès de la population locale comme l'indiquent les différentes activités de consultation... ou encore le résultat du **sondage téléphonique** réalisé par la firme Léger à l'automne 2018. Malgré tout, certaines parties prenantes du milieu, dont des **villégiateurs, appréhendent l'arrivée du projet.** »*

Premièrement, parlons du **sondage téléphonique** auquel il ne faut pas donner trop de crédibilité. En novembre 2018, ce premier sondage (payé par l'initiateur) donnait 82% de la population favorable au projet. **Mais nous venons d'apprendre le 28 janvier 2020, lors de la première séances du BAPE que le sondage était biaisé.** L'échantillonnage ne représentait pas la réalité de la population, car celle-ci est composée d'environ 50 % de résidents permanents et 50 % de villégiateurs (les villégiateurs représentent près de 55 % de la valeur foncière locale, soit 201 millions) et dans ce sondage sur 330 personnes, il y avait 314 permanents et 16 villégiateurs, alors qu'ils auraient dû être sondés en nombre égal. De la très belle publicité pour l'initiateur qui s'est abondamment servi de ce résultat de 82% sur toutes les tribunes afin de renforcer l'idée de l'acceptabilité sociale, il est maintenant trop tard pour rectifier. De plus, au moment où le sondage a été fait, peu d'informations avaient circulé concernant la production annuelle qui venait de doubler, **passant de 50 000 à 100 000 tonnes/année**, ce qui n'est pas rien et qui a de gros impacts sur la population et l'acceptabilité. Avec la production, les nuisances doublent aussi : beaucoup plus de camionnage, de dynamitage, de bruit, de poussières... Lors de la réunion d'information du 17 septembre 2016 organisée par NMG, on parlait de **4 à 5 camions** de 30 tonnes par jour, puis à la rencontre publique du 25 août 2018 organisée par la COPH, pour la production de 100,000 tonnes/année, c'était plutôt de **8 à 10 camions** par jour, on sait maintenant que pour une production de 100 000 tonnes/année, ce sera de **15 à 20 camions** par jour (EIES Résumé p. 128).

Deuxièmement, il n'y a pas que **les villégiateurs qui appréhendent** l'arrivée de ce projet, beaucoup de résidents permanents n'y sont pas favorables (*ils se seraient bien passés d'une mine à proximité de leur résidence, de leur potager*), mais on n'en parle pas trop, c'est un peu gênant avec tout le tapage médiatique en faveur alimenté par l'initiateur. C'est surtout pour la santé que la population s'inquiète, les tout-petits à la garderie, les cours d'écoles, les parcs, les gens qui ont déjà des problèmes de santé : toute cette circulation additionnelle, ces camions qui partent du site minier où il y a des poussières, particules fines et autres produits, le diesel, puis le vent qui apportera aussi ces nuisances, le dynamitage, le bruit, la luminosité (éclairage sur le site). Il y a inquiétude aussi pour les travailleurs, même si de nos jours beaucoup d'améliorations ont été réalisées en santé et sécurité au travail, le risque d'abîmer sa santé au fil des ans demeure présent, car c'est connu, dans le graphite, il y a de la silice cristalline qui est nocive pour les poumons.

L'acceptabilité sociale n'est pas garantie. La communauté est divisée et il y a énormément de tensions. Certaines contradictions, beaucoup de confusion autour de différents enjeux importants, exemple : le camionnage, le nombre de camions qui n'a cessé d'augmenter depuis le début, puis la mine 100 % électrique qui est devenue du diésel pour quelques années et peut-être plus longtemps, car faudra que la technologie le permette et que ce soit économiquement viable, aussi bien dire pas de sitôt, si on compare avec le marché des voitures de promenade électriques. L'incertitude et l'inquiétude sont grandes... **Manque d'information, beaucoup de controverse.** Pourrait-on se servir de l'exemple de Malartic qui a probablement connu toutes ces tensions et qui n'est pas le meilleur modèle à reproduire dans une communauté.

2-2 Zone habitée

Une mine à ciel ouvert de cette ampleur (la plus grosse mine à ciel ouvert dans le sud du Québec et une des plus grosses mines à ciel ouvert en Amérique du Nord) dans une **zone habitée** : « Difficilement acceptable ». En effet, dans un rayon de 2 km on retrouve 241 propriétaires dont 91 résidences (tirée d'une étude de NMG, mars 2016). Dans un rayon de ± 4 km, on retrouve 200 résidents, soit une partie au Domaine La Grange et les riverains du Lac Trèfle et du Petit Lac Trèfle. À 5 km, se trouve le cœur du village de St-Michel-des-Saints. La mine sera en opération 16 heures par jour 5 jours par semaine pour 25 ans.

Pour ces citoyens, malgré toutes les études, les mesures, les simulations et les modélisations, l'inquiétude est grande. La population se compose de personnes d'âges différents, de problématiques différentes, certaines sont plus vulnérables, d'autres ont déjà des problèmes d'allergies, d'asthme... certains devront-ils s'en aller?

2-3 Pétition

« NON A L'EXPLOITATION MINIÈRE À ST-MICHEL-DES-SAINTS ET EN AMONT DU LAC TAUREAU »

a recueilli **7 669 signatures** en date du 17 février 2020
change.org/p

2-4 Lettres d'opposition

Il y a eu de dans les journaux locaux et diverses publications nombreux messages d'opposition à ce megaprojet .

À titre d'exemple, je vous réfère au Bulletin de l'APLT – no. 30 Hiver 2016-2017 pages 54 à 66 où 25 lettres d'opposition signées par des résidents de la zone limitrophe : ce sont de véritables cris du cœur ! On y retrouve aussi quelques lettres d'Association témoignant leur opposition ainsi que des messages de plusieurs visiteurs assidus de la région.

<http://www.aplt.org/Bulletin%2030.pdf>

2-5 Manifestation

Le 8 décembre 2018, s'est tenu à l'extérieur au coin des rues Des Aulnaies et Forex, un rassemblement citoyen « *Oui à l'électrification des transports, mais pas en minant nos terres, notre air et notre eau !* »

2-6 Activités récréotouristiques

Mine et villégiature, est-ce compatible ? A la question : est-ce que le MERN dispose d'une étude d'impacts documentant les impacts du développement minier sur la villégiature ? Le MERN confirme qu'il ne dispose d'aucune étude à cet égard. (MERN DB-déposé BABE).

Le joyau touristique de la région c'est le lac Taureau avec ses nombreuses plages de sable, il s'agit du plus grand plan d'eau à moins de deux heures de Montréal, son potentiel touristique est immense. **Tous risques de détérioration de ce lac devront être éliminés pendant et après l'exploitation de la mine.** La fosse de la mine se trouvera en amont du Lac Taureau dans son bassin versant. Cet emplacement exigera d'être extrêmement vigilant et très compétent, sinon c'est une « catastrophe annoncée ». Une panne d'électricité, un bris d'équipement, un employé qui en remplace un autre, un employé en formation, une simple erreur humaine... et avec les heures d'opération qui sont nombreuses, au fil des ans, ce serait surprenant qu'aucun incident ne survienne et je mesure mes mots, je dis incident et non accident. Une expérience qui a été faite en août 2018 a démontré qu'à partir de l'effluent final de la mine, les rejets prennent sept heures pour se retrouver dans le lac Taureau.

En plus du lac Taureau, il y a de nombreux autres attraits qui attirent les villégiateurs, été comme hiver : l'eau des nombreux lacs est claire, l'air est pur, c'est calme et tranquille, c'est propre, ça sent bon... Certains de ces lacs sont près du projet Matawinie : un rayon de 4 ou 5 km, se trouvent les **Lac du Trèfle, Petit Lac du Trèfle, Lac England, Lac St-Grégoire** pour ne nommer que ceux-là; au moins 165 propriétaires de lots non construits verront leur projet de chalet s'effondrer; cette zone a un très grand potentiel de développement de villégiature, de nombreux autres lotissements ont déjà été déterminés.

Au cours des dernières années, beaucoup d'efforts ont été faits par Saint-Michel-des-Saints pour développer la villégiature et pour attirer les gens dans la région, ces efforts ont porté fruit. Ce secteur génère maintenant des retombées économiques majeures, on parle de 300 millions de dollars par année. Les citoyens craignent des impacts négatifs sur la réputation et la vocation récréotouristique : une mine, ce n'est pas une base de plein air, ni un terrain de golf et il y a beaucoup de compétition dans cette économie, car au Québec les beaux coins ne manquent pas.

Cet immense trou projeté serait situé dans une zone habitée (dans un rayon de 2 km, une centaine de résidences) il serait à 5 km au sud-ouest du cœur du village de St-Michel-des-Saints, en amont de la rivière Matawin et du Lac Taureau, au centre d'une région de villégiature où se retrouvent le Parc Régional du lac Taureau et le Parc du Mont-Tremblant, de nombreuses Zecs, de nombreux cours d'eau, lacs et rivières.

Cet endroit est encore propre, c'est le terrain de jeu de milliers de québécois, de touristes, été comme hiver. **Cette magnifique région, il faudrait vraiment la protéger et non la mettre en danger !**

Est-il encore possible de trouver une entente pour que personne ne soit trop perdant. L'initiateur lui-même lors d'une réunion tenue le 11 juin 2016 avait déclaré :

« Écoutez, si j'allais ouvrir ça à Mont-Tremblant ou à Laval, on s'entend-tu que ça ne marcherait pas. Moi, j'habite Gatineau et il y en a du graphite, pour le Conseil de Ville " Noway " (résolution anti-mine) »

Pourquoi le Conseil de ville de Gatineau ou de Mont-Tremblant ou de Laval pourrait ne pas accepter un mégaprojet de mine comme celui-ci, mais qu'ici, à Saint-Michel, il soit impossible de le refuser ? Habitons-nous dans la même province, avons-nous les mêmes lois, les mêmes droits, pouvons-nous protéger notre santé, notre qualité de vie, notre environnement, nos paysages...

« Sommes-nous dans un secteur de villégiature ? La réponse : OUI, alors pourquoi les autorités et instances des divers ministères n'ont pas jugé nécessaire de mettre une contrainte à l'exploration minière dans ce secteur ? »

3- CONCLUSION

En parcourant mes notes et en relatant dans ce mémoire certaines situations parfois frustrantes, j'ai réalisé à quel point ce mégaprojet de mine dans ma ville d'adoption (villégiatrice à Saint-Michel-des-Saints depuis plus de 50 ans) m'a bouleversée.

Quelle déception !

D'abord, j'ai été déçue de l'attitude des autorités municipales qui, dans un désir de revitalisation de la communauté et de développement économique pour la région, ce qui est très souhaitable, personne ne dit le contraire, semblent avoir oublié qu'ils représentent **l'ensemble** des citoyens. Évidemment, c'est un gros dossier, difficile à gérer, une décision importante qui va transformer la ville pour de nombreuses années, une décision qui ne fait pas l'unanimité.

Je déplore le fait que, depuis le début, **l'information est véhiculée surtout par l'initiateur** du projet, ce qui n'est pas objectif. La COPH a aussi tenu deux réunions d'informations publiques. Là encore, certains ont dit que cette association qui est défavorable au projet, va transmettre que du négatif.

C'est vraiment le combat de Goliath contre David. L'initiateur a les moyens de s'entourer de lobbyistes, de conseillers expérimentés et des meilleures firmes de communication, alors que le simple citoyen qui a d'énormes inquiétudes, ne peut compter que sur ses propres moyens qui sont plutôt modestes et sur l'appui, le dévouement et le bénévolat de certains regroupements pour la protection de l'environnement.

Il n'y a pas d'acceptation sociale, pétition, manifestation, lettres d'opposition le démontrent assez clairement, **il y a surtout de l'inquiétude et la division.**

La population **n'a pas eu droit à de l'information objective** qui aurait démontré les avantages et les inconvénients qu'un tel projet apporterait réellement à la communauté à court et à long terme. Cette responsabilité incombe aux autorités municipales qui ont le mandat de protection de la santé et de l'environnement de ses citoyens. **Comment peut-on alors parler d'acceptabilité sociale ?** Comment peut-on accepter pour nous, pour nos enfants et cela, pour de nombreuses années à venir, quelque chose qu'on ne connaît peu et qui suscite inquiétudes et questionnements pour lesquels on n'a pas de réponses.

Quel gâchis !

Beaucoup d'erreurs de part et d'autre ont été commises et maintenant nous nous retrouvons divisés. Tout cet argent investi, dont beaucoup vient de fonds publics québécois, pour faire des explorations, des calculs et des études de toutes sortes. **Il s'agit de regarder une carte de la région pour se convaincre que ce n'est pas un endroit pour développer l'industrie minière.** Tout ce travail, toute cette énergie, toutes ces enquêtes, ces débats, cette controverse divisant la municipalité, alors que **tout cela aurait pu** et aurait dû (selon moi) **être évité.**

Permettre l'exploration dans cette zone de villégiatures a été une grave erreur, **mais accepter de mettre en péril cette région ce serait une catastrophe.** Toutes les études, modélisations et innovations n'arrivent pas à garantir qu'à force d'agresser la nature à coups de dynamitage, de pelles mécaniques et machinerie de toutes sortes, 16 heures par jour, jour après jour, année après année, pendant au moins 26 ans et fort probablement après ce sera les gisements SUD, SUD-EST, EST, NORD-EST et NORD : qu'il n'y aura 0 problème, 0 incident, 0 dommage, 0 pollution, 0 déchet, 0 déversement dans les eaux de surface et souterraine, dans les ruisseaux, dans les lacs, dans l'air ; les milieux humides, la faune, la flore ne subiront aucun impact, et pour nous, jeunes ou vieux, notre santé, 0 problème c'est sûr, même si on respire des poussières, des particules fines contenant des contaminants telle la silice et autres, des fumées toxiques et des GES émis par la diésel que le vent et le camionnage se chargeront de nous apporter ; il faut ajouter à cela les impacts du bruit, de l'éclairage en permanence sur le site...

On a probablement dit la même chose, qu'il n'y avait aucun problème à craindre, autrefois aux travailleurs et villageois des lieux où on avait découvert de l'amiante : « **Le feu le plus facile à éteindre, c'est celui qu'on n'allume pas** » !

Michelle Pauzé